refus de consultation de copie

Par **shasha 1234567890**, le **11/07/2024** à **10:26**

Je n'ai pas validé ma L1 a 9,64 de moyenne.

Dans ma fac nous avons le droit à une consultation de copie avec l'enseignant.
Quelques jours après ma demande j'ai appelé le secrétariat car je n'avais pas eu de réponse.

C'est alors que cette dernière m'annonce que je ne peux pas de consultation de copie sur un des mes deux rattrapages car le prof n'a pas renouveler son contrat avec l'université.

Je suis totalement dépassée car je sais qu'il y a un problème sur ma copie (mon amie et moi avons comparer nos brouillons et ils sont très fortement similaire j'ai eu 7 et elle a eu 12).

Je ne sais plus quoi faire n'y a t'il pas une solution ?

aidez moi je suis à bout

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/07/2024** à **07:15**

Bonjour

[quote]
Je ne sais plus quoi faire n'y a t'il pas une solution ?

[/quote]

Sur le principe, je ne vois pas en quoi le fait que l'enseignante ne soit plus là vous empêcherait de consulter votre copie (à moins qu'elle ne les ait emmenées avec elle ce qui est très improbable).

Toutefois je pense savoir ce qui bloque : il est délicat de vous laisser consulter une copie alors que l'enseignante qui vous a mis la note ne sera plus là pour vous l'expliquer.

Je pense que le service RH de votre fac a été très mauvais sur le coup car dans ma fac, les contrats durent en général jusqu'à la fin août, justement pour englober la consultation des copies du second semestre et des rattrapages.

Vous pouvez toujours tenter de faire une demande au doyen en expliquant que cela reste votre droit de consulter votre copie.
Demandez s'il n'y a pas un enseignant de la même matière qui pourrait éventuellement organiser cette consultation.

Par **D-Fens**, le **13/07/2024** à **00:06**

La consultation d'une copie d'examen ou concours est un droit, établi depuis 1982 (auparavant plus ou moins à discrétion de chaque institution, mais l'augmentation des recours a abouti à cette note de service), sous réserve que le candidat soit inscrit pour la passation de cet examen dans un établissement public.

Voici la synthèse et les textes afférents sur service-public.fr :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33169

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/07/2024** à **11:55**

Un grand merci à D-Fens pour cette précision.

Par **shasha 1234567890**, le **22/07/2024** à **17:02**

Bonjour,

Je vais redoubler ma L1 et honnêtement cela m’a fais perdre toute confiance en moi que se soit par rapport à la suite de mes études et du master.

J’ai l’impression que je perd mon temps en droit et que si je redouble encore une année je n’aurai jamais de master.

Par **D-Fens**, le **22/07/2024** à **17:21**

Avez-vous pu consulter votre copie et avoir des explications ?
On vous a fourni déjà quelques arguments à faire valoir face à l'administration, ainsi que des solutions possibles. Les avez-vous tentés ?

Il est toujours compliqué de se retrouver en situation de difficulté ou d'échec dans les études, cela dit les notes reflètent en général le travail et les capacités, il faut en prendre conscience et agir en conséquence.
Je vois de plus en plus d'étudiants qui estiment que le temps passé à réviser (parfois très important) mérite forcément une bonne note. Mais les bonnes notes ne sont pas de droit. Bien souvent, on travaille de la mauvaise manière, et même en y passant beaucoup de temps, le

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

rendement est mauvais, d'où un sentiment de déception.

Plutôt que de chercher des explications ailleurs (l'administration, les professeurs, la comparaison avec les copains,...), il faudrait essayer de comprendre quels sont vos points faibles dans l'apprentissage. S'agit-il de la mémorisation ? de la réflexion de fond (pensée conceptuelle, théorie) ? de la rédaction (clarté, organisation du propos, lexique spécialisé) ?

Un redoublement en licence ne compromet en rien l'entrée dans un master, pour la simple raison que le comité de sélection à l'entrée en master n'a aucun moyen d'en savoir la raison, qui peut être variée : vie familiale, souci de santé, emploi, etc. Autant de raisons possibles qui ne peuvent être l'objet d'un jugement de valeur quelconque.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/07/2024** à **19:29**

Bonjour

Je rejoins entièrement D-Fens !

Par **shasha 1234567890**, le **25/07/2024** à **02:09**

On m’a refusé la consultation de copie en me parlant comme une malpropre.De plus j’ai harcelé l’administration de ma fac pour au moins obtenir une consultation de copie pour mon second rattrapage.Je n’ai pas de nouvelle depuis et comme cela ne suffit pas l’administration a envoyé un mail le jour même pour nous informer qu’il ferme jusqu’au 26 août.

Je ne peux même pas comprendre ou es ce que je me suis loupé (même si je rester persuader qu’il y a une erreur dans ma copie).Je mentirais si je disais que j’arrive à encaisser mon redoublement car je n’ai même pas pu comprendre les notes qui m’ont étaient attribuées.

J’ai testé toutes les manières de réviser (technique des j, fiche de révision, schéma, feuille blanche).Rien ne marche alors je me force à apprendre le cour et le comprendre, je me force à le faire pendant des jours pour que cela puisse rentrer dans ma tête.

Je sais que c’est mon problème de ne pas avoir de méthode de révision. J’ai tout fais pour connaître la meilleurs manière de réviser mais je ne trouve rien.

J’ai tellement peur de re rater ma L1 ou de échouer à ma L2 qui d’après la plus part des étudiants est impossible à validé du premier coup.

1 redoublement peux être accepter mais je sais que deux redoublements c’est me condamner à une license qui ne méritera aucun master.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/07/2024** à **07:40**

Bonjour

[quote]
On m’a refusé la consultation de copie en me parlant comme une malpropre.De plus j’ai harcelé l’administration de ma fac pour au moins obtenir une consultation de copie pour mon second rattrapage.Je n’ai pas de nouvelle depuis et comme cela ne suffit pas l’administration a envoyé un mail le jour même pour nous informer qu’il ferme jusqu’au 26 août.

[/quote]
Mettez vous en rapport avec le/la président(e) de l'Université.
Et si ça ne bouge pas, il faudra vous tourner vers les syndicats (c'est là que vous verrez ceux qui sont réellement impliquer dans la défense des étudiants et les imposteurs qui vous enverront chier car c'est les vacances d'été. Mais ça c'est un autre sujet).

[quote]
Je sais que c’est mon problème de ne pas avoir de méthode de révision. J’ai tout fais pour connaître la meilleurs manière de réviser mais je ne trouve rien.

[/quote]
Avez-vous déjà consulter notre sujet sur les méthodes de travail ? Le lien apparait dans ma signature.
C'est un peu long mais je pense que ça peut éventuellement vous aider.

[quote]

1 redoublement peux être accepter mais je sais que deux redoublements c’est me condamner à une license qui ne méritera aucun master

[/quote]
Mode radotage activé (les membres habituels savent de quoi je vais parler car je prends toujours cet exemple ?) :

J'ai une camarade de promo qui a fait trois L1, cela ne l'a pas empêchée d'aller en Master.

Il ne faut donc pas vous laisser abattre.

Par **Lorella**, le **26/07/2024** à **12:24**

Bonjour,

Ce serait bien en effet de pouvoir consulter votre copie. Ainsi vous pourriez voir si votre devoir

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

a été annoté ou s'il y a juste une note. Si aucune annotation, on pourrait penser que la copie n'a pas été lue ou partiellement pour vite se débarasser du travail.

Par **Lorella**, le **26/07/2024** à **12:29**

Possibilité de saisir la CADA - Commission d'Accès aux Documents Administratifs

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33169#:~:text=Le%20centre%20d'examen%20a,d'acc%C3%A8s%20au

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/07/2024** à **12:48**

Un grand merci à Lorella pour son conseil, je n'avais en effet pas penser au CADA.
Mais c'est vrai que la copie d'un étudiant devient techniquement du document administratif si elle est conservée par la fac.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés